

*La Présidente*

Nantes, le 17 JUL. 2020

DT2E/CM/CSP/2020-03- 2502



**Monsieur Rémy NICOLEAU**  
Président  
Communauté de Communes  
Estuaire et Sillon  
2 Boulevard de la Loire - BP 29  
44260 SAVENAY

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre projet de PCAET, construit en concertation avec les acteurs du territoire.

Votre stratégie s'inscrit dans la trajectoire des feuilles de route régionales transition écologique et énergétique, et contribuera à l'atteinte des objectifs régionaux. L'amplification de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire. Les objectifs régionaux sont d'ailleurs en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Spécifiquement sur la rénovation énergétique, la Région a lancé les travaux d'élaboration du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) pour une finalisation au second semestre 2020. Ce programme vise à définir les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.

Le lancement du PREE par la Région permet de constituer le collectif de la rénovation énergétique des Pays de la Loire. Pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique, la Région est en cours de constitution d'une boîte à outils qui comportera notamment :

- un dispositif d'aide pour les EPCI pour déployer leurs plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE),
- l'animation et la coordination par la Région du programme financier de l'Etat – « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE),





- l'action de la Société d'Economie Mixte (SEM) Croissance Verte qui a été créée en décembre 2019 sur la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics (offre de service pour la mise en place d'une PTRE).

Pour assurer la mise en œuvre du décret Tertiaire, la réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire est une action que vous intégrez, en lien avec les partenaires régionaux tels que la Chambre de commerce et d'industrie régionale et ORACE. L'implication des entreprises dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale est cohérente avec la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en octobre 2019.

Les déplacements quotidiens sont un enjeu important pour l'ensemble du territoire. A cet effet, la Région est en cours de définition de sa Stratégie mobilité ayant pour objectif de développer l'utilisation des transports interurbains régionaux en renforçant notamment l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires. En complément de la mobilité électrique et GNV, et en lien avec la politique régionale, le développement de l'hydrogène, est un enjeu majeur que je vous invite à intégrer dans le mix énergétique de votre territoire.

La réduction de l'impact de l'agriculture, premier émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle régionale et à l'échelle de votre territoire, est un enjeu important qui doit passer par une évolution des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique. Votre action de mise en place d'un plan de gestion des parcelles permettra de développer la séquestration de CO<sub>2</sub> sur votre territoire. De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la région tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux.

Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale, inscrite dans la feuille de route régionale pour la transition écologique adoptée en 2018. La limitation de l'artificialisation des espaces, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique. La Région a lancé en 2019 une étude pour caractériser les impacts du changement climatique à l'échelle régionale, qui se terminera au premier semestre 2020.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial, qui s'inscrit dans le cadre des feuilles de route régionales sur la transition écologique et énergétique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Christelle MORANÇAIS